

DÉLÉGATION A L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mercredi 19 février 2020

La réunion est ouverte à 16 h 25

Présidence de Mme Nicole Trisse, présidente de la délégation française

Mme Nicole Trisse, présidente de la délégation. – Mes chers collègues, tout d'abord, merci à celles et ceux d'entre vous qui ont pu se rendre disponibles pour cette réunion de travail annoncée avec un bref préavis, ce dont j'ai bien conscience.

Si j'ai souhaité vous réunir aujourd'hui, c'est pour que notre délégation ait un échange de vues sur les améliorations à apporter au fonctionnement et à la procédure de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avant même que le Bureau et la Commission permanente ne soient appelés, à la demande de notre nouveau Président, M. Hendrik Daems, à en débattre les 5 et 6 mars prochains.

Dans le prolongement de son discours inaugural, M. Daems avait réuni l'ensemble des vice-présidents de l'APCE le 30 janvier dernier afin de leur demander de lui transmettre leurs idées de réformes, en vue d'un fonctionnement plus fluide. Le Bureau a ensuite décidé d'inscrire un point sur le sujet à l'ordre du jour de la Commission permanente qui se tiendra en mars à Paris.

Il m'a paru nécessaire, avant d'émettre quelque suggestion que ce soit, de consulter l'ensemble de la délégation française.

Je vous propose donc que nous fassions un tour de table sur les points qui vous semblent importants pour moderniser, rationaliser et améliorer les travaux de

l'APCE elle-même. Toutes les idées consensuelles seront relayées par mes soins et ceux de nos collègues qui siègent désormais au Bureau, à savoir, Jacques Maire, en tant que président du groupe ALDE, Olivier Becht, en tant que président de la commission de la culture.

Les idées des collègues absents aujourd'hui mais qui ont formulé ou transmis des suggestions par écrit seront naturellement prises en compte.

Je cède à présent la parole à Nicole Duranton.

Mme Nicole Duranton, première vice-présidente de la délégation. – Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Les réflexions sur les améliorations à apporter au fonctionnement de l'Assemblée ne débutent pas aujourd'hui puisque déjà, sous la présidence de Jean-Claude Mignon, des travaux avaient été menés en 2011.

Plus récemment, je pense aux travaux de la commission *ad hoc* sur le rôle et la mission de l'Assemblée parlementaire et aux rapports, adoptés en avril 2019, de nos collègues Tiny Kox et Mart van de Ven sur le même sujet. Ils appelaient notamment à rationaliser le travail de l'Assemblée et à améliorer le suivi donné à ses résolutions.

C'est à partir de cette réflexion sur les missions de l'APCE que l'on doit adapter notre mode de fonctionnement et nos méthodes de travail, mais aussi en tenant compte de l'évolution du contexte, notamment budgétaire, liée au retour de la Russie au sein de l'APCE.

Il me semble ainsi, dans l'intérêt de la France et de la ville de Strasbourg, qu'il faut veiller à maintenir les quatre sessions plénières annuelles ainsi que leur durée du

lundi au vendredi midi. La dernière session a d'ailleurs montré la difficulté à faire entrer toutes les présentations de rapport et les débats dans le temps imparti. Or je ne pense pas qu'il faille brider le travail des parlementaires membres de l'APCE.

Je pense en revanche qu'on doit s'attacher à mieux mettre en valeur les travaux que nous conduisons dans ce cadre. La Media Box est un outil efficace et il me semble que nous pourrions collectivement y avoir davantage recours. L'APCE pourrait ainsi mener une réflexion pour avoir une stratégie de communication plus percutante, qui nous permette de relayer plus facilement les travaux réalisés. Nous communiquons certes chacun de notre côté mais je pense que nous pourrions également envisager des actions collectives.

Il est également nécessaire de mieux informer nos collègues au sein de nos assemblées respectives de nos activités au sein de l'APCE. Pour ma part, je profite d'être également membre de la commission des affaires européennes pour rendre compte devant celle-ci des travaux de l'APCE. Par ailleurs, je trouverai opportun de créer une lettre d'information qui pourrait être diffusée au sein de nos deux assemblées pour rendre compte des différentes parties de session.

Développer les contacts entre les commissions de l'APCE et nos commissions nationales me semble également être une piste de réflexion intéressante, de même que mieux mettre en valeur nos débats d'actualité et débats d'urgence, peut-être en avançant l'un d'eux au mercredi, voire au mardi pour le débat d'actualité.

Concernant le temps de parole des parlementaires, il est difficile de le rationaliser davantage : nos interventions sont déjà très courtes.

Dans le droit fil du rapport de Tiny Kox présenté l'an dernier, il me semble que nous pourrions également consacrer un temps, lors d'une des parties de session, à une analyse

approfondie des suites données à nos précédentes résolutions, mais aussi avoir un temps spécifiquement consacré au suivi de l'application des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Toujours dans une logique d'amélioration du suivi de nos travaux, nous pourrions peut-être renforcer encore le suivi de nos missions d'observation électorales, en coordination avec la commission de suivi.

Enfin, une plus grande coopération avec le Parlement européen avec lequel nous n'avons quasiment aucun contact aujourd'hui me semble nécessaire. Si l'Union venait à adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme, une délégation de parlementaires du Parlement européen siègerait avec nous, mais cela est loin d'être fait.

Voici quelques premières réflexions dont je souhaitais vous faire part.

M. André Gattolin, sénateur. – Il est effectivement très important de créer des liens avec le Parlement européen. Malheureusement, concernant l'adhésion de l'Union à la Convention, les choses n'ont pas beaucoup évolué depuis le rapport de Denis Badré en 2011.

Je crois aussi qu'il est utile de créer des synergies entre les travaux faits au sein de l'APCE et ceux de nos commissions nationales. Pour ma part, j'enrichis souvent mon travail au Sénat avec les travaux de l'APCE qui sont de très bonne qualité, notamment sur les sujets culturel et numérique.

Je m'étonne qu'en France, contrairement aux autres grandes démocraties membres du Conseil de l'Europe, nous n'ayons pas de commission aux droits de l'Homme et à l'État de droit, ce qui faciliterait les rapports avec le Conseil de l'Europe.

Concernant le fonctionnement de l'APCE, je regrette les changements d'ordre du jour de dernière minute qui rendent plus difficiles notre organisation, d'autant que nous devons mener de front notre travail au Sénat et nos activités à Strasbourg. Il est difficile pour nous d'être présent toute la semaine. Pourtant, cela risque de devenir une nécessité si l'on veut être en mesure d'imposer notre vision des droits de l'Homme et de la démocratie face à des États comme la Russie, l'Azerbaïdjan ou la Turquie qui ont une forte capacité de mobilisation.

Mme Nicole Trisse. – Cela nous amène à évoquer le problème des délégations qui ne sont pas au complet. Pourtant, que l'on soit titulaire ou suppléant, l'activité ne manque pas. Le président Daems a demandé aux vice-présidents qui pourraient ne pas être suffisamment disponibles de renoncer à cette fonction.

Mme Nicole Duranton. – Il faudrait que nous nous organisions tous ensemble, députés et sénateurs, de manière à pouvoir organiser une permanence tout au long de la semaine à Strasbourg.

Mme Alexandra Louis, députée. – Effectivement, j'ai souvenir de réunions de la commission des questions juridiques en fin de semaine où, faute de participants, un rapport sur la situation des avocats a été attribué à des parlementaires russes alors que les avocats rencontrent de grandes difficultés en Russie. Il est donc nécessaire que nous puissions mieux nous organiser.

Je voudrais également signaler le faible nombre de femmes dans certaines commissions, notamment la commission de suivi où le pourcentage de femmes est de 15 %. La délégation française doit porter la question de la parité au sein de l'APCE.

M. André Gattolin. – Le pourcentage de parlementaires femmes au sein de l'APCE, titulaires et suppléants confondus, est de 32 % mais avec de grosses disparités au sein de chaque délégation nationale. C'est un sujet à regarder de près.

Mme Alexandra Louis. – Lorsque je suis arrivée au Bureau de la commission de suivi, j'étais tout de même la seule femme. Ce n'est pas acceptable, surtout au sein du Conseil de l'Europe.

Mme Nicole Trisse. – J'avais évoqué ce sujet au Bureau. Il faut savoir que les membres de la commission de suivi sont désignés par les groupes politiques. Son président Sir Roger Gale avait indiqué vouloir travailler sur ce sujet en vue d'une meilleure répartition des postes entre les femmes et les hommes.

Mme Alexandra Louis. – Il est nécessaire de donner plus d'échos aux travaux de l'Assemblée. Je suis favorable à ce que l'on communique davantage, notamment auprès de nos collègues.

M. André Gattolin. – Au Sénat, nous disposons d'un droit de tirage auprès de la reprographie. Il faudrait voir si on peut l'utiliser pour imprimer et diffuser les rapports faits au sein de l'APCE.

Mme Alexandra Louis. – La maison de l'Europe des Bouches-du-Rhône souhaite recevoir des documents papier et, à ma connaissance, il n'existe pas de service au sein de l'APCE auprès duquel on peut en obtenir.

M. Jacques Le Nay, sénateur. – Je suis nouveau au sein de l'APCE mais je remarque que certaines délégations sont bien mieux organisées que nous. En outre, nos travaux ne sont pas assez connus. Je suis membre de la commission des affaires étrangères et aucun compte rendu des travaux de notre délégation n'est fait devant elle.

Notre travail au sein de l'APCE n'est pas mentionné sur les sites de nos assemblées et cela n'incite pas à être assidu. Je viens de passer trois jours en Azerbaïdjan pour une mission d'observation électorale et ce travail n'est mentionné nulle part. Je trouve cela dommage.

Mme Nicole Duranton. – Je suis assez surprise de voir que lorsque nous partons en mission d'observation électorale, l'Ambassade de France sur place n'est pas informée.

M. Bernard Cazeau, sénateur. – Je regrette le rôle prépondérant que prend la langue anglaise au sein de l'Assemblée. Il est vrai que les anglo-saxons sont bien mieux organisés que nous et arrivent ainsi à être nommés rapporteurs sur les sujets les plus intéressants. Je déplore également que les débats soient monopolisés par des luttes stériles entre certains États, notamment la Fédération de Russie et l'Ukraine. Il faut reconnaître également, que contrairement à d'autres délégations, nous devons mener de front nos activités au sein de nos assemblées nationales respectives et nos activités à l'APCE, ce qui ne permet pas d'être disponible toute la semaine de session à Strasbourg.

M. Bernard Fournier, sénateur. – Il faut commencer par reconnaître qu'il n'est pas évident de rassembler les parlementaires de 47 États membres et de les faire travailler ensemble sur une semaine. Cela fonctionne plutôt bien. Évidemment, il y a toujours des choses à améliorer. Pour ma part, je ne trouve pas normal que le travail que nous effectuons au sein de l'APCE ne soit pas mentionné de la même manière que les travaux que nous effectuons au Sénat ou à l'Assemblée nationale sur les sites internet de nos assemblées respectives. Je regrette le manque de visibilité de l'APCE qui demeure méconnue. Enfin, les changements fréquents d'ordre du jour ne facilitent pas notre organisation.

Mme Nicole Trisse. – Faire savoir ce que nous faisons au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat relève davantage de notre organisation interne et nous devons travailler dans ce sens. Pour répondre à M. Daems, je plaiderai pour maintenir quatre sessions de cinq jours, pour encourager à inclure dans l'ordre du jour du vendredi des débats importants, pour limiter les changements d'ordre du jour et pour davantage de parité au sein des différentes commissions. Enfin, l'utilisation du Français doit être encouragée. J'ai moi-même demandé au président Daems de s'exprimer en français autant qu'en anglais. Le renforcement des liens avec le Parlement européen et une plus grande implication de l'APCE dans le suivi des arrêts rendus par la Cour me semblent être des points importants. Enfin, concernant notre délégation, il faut veiller à ce que les personnes qui en sont membres soient présentes, notamment au moment des votes.

Mme Nicole Duranton. – Il me paraît également impératif de fixer un temps d'intervention maximal aux autorités étrangères qui viennent s'exprimer devant l'Assemblée pour préserver un vrai temps d'échange et de questionnement. Cela permettrait d'accroître la crédibilité de notre Assemblée.

M. Bernard Fournier. – C'est vrai que les dérapages sont de plus en plus nombreux et que l'on ne peut presque plus poser de questions.

Mme Nicole Trisse. – Bien. Je vous remercie pour ce tour de table fort utile. Vous pouvez me faire parvenir vos remarques par écrit si vous en avez d'autres.

La séance est levée à 17h05.